RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE / DÉPARTEMENT

COMMUNE

REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Mc 7

Cocher la case correspondante

- ☐ Installations classées pour la protection de l'environnement
- ☐ Schémas de cohérence territoriale (S.C.O.T.)
- ☒ Plan local d'urbanisme (P.L.U.)
- ☐ Plan d'occupation des sols (P.O.S.)
- ☐ Carte communale
- ☐ Classement de voirie
- ☐ Divers

relatif à : ENQUETE PUBLIQUE REVISION GENERALE DU PLU ET PERIMETRE DES ABORDS DES MONUMENTS HISTORIQUES (PDA)

Berger Levrault

REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Objet de l'enquête : Révision générale du PLU et périmètre délimité des abords des monuments historiques (PDA)

Arrêté d'ouverture de l'enquête :

arrêté n° 2022-031-SG 2023-006-SG en date du 28/12/2022 06/01/2023 de

☐ M. le Maire de : Monistrol-sur-Loire

☐ M. le Préfet de :

Président de la ~~commission d'enquête~~ — Commissaire enquêteur :

M Bost Jean Philippe qualité retraité

Membres titulaires : M _____ qualité _____

M _____ qualité _____

M _____ qualité _____

Membres suppléants : M _____ qualité _____

M _____ qualité _____

M _____ qualité _____

Durée de l'enquête : date(s) d'ouverture : du 17 janvier 2023 au 28 février 2023

les Lundis de 8h30 à 12 h et de _____ à _____

les Samedis de 9h00 à 12 h et de _____ à _____

les Mardi, Mercredis, Jeudis, Vendredis de 8h30 à 12 h et de 14 h à 17 h

Siège de l'enquête : Mairie de Monistrol-sur-Loire.

Autres lieux de consultation du dossier : _____

Registre d'enquête :

comportant 24 pages feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, destiné à recevoir les observations du public ; ces dernières peuvent aussi être adressées par écrit au nom du commissaire enquêteur à :

_____

Rapport et conclusions du commissaire enquêteur :

seront tenus à la disposition du public dès leur réception à : Mairie de Monistrol-sur-Loire

_____

aux heures et jours habituels d'ouverture des bureaux et dans chacune des mairies où s'est déroulée l'enquête et à la préfecture de chaque département concerné.

Réception du public par le commissaire enquêteur :

les 17 janvier 9h à 12h et 14h à 17h de 9 février à 9h à 12h et de 14 h à 17 h

les 19 janvier 9h à 12h et 14h à 17h de 11 février à 9h à 12h et de ~~14 h~~ à —

les 21 janvier 9h à 12h —— de 16 février de 9h à 12h et de 14 h à 17 h

les 25 janvier 9h à 12h et 14h à 17h de 17 février de 9h à 12h et de 14 h à 17 h

les 1er février 9h à 12 h et 14h à 17h de 28 février de 9h à 12h et de 14 h à 17 h

les 9 février 9h à 12 h et 14h à 17h de _____ à _____ et de _____ à _____

une réunion publique ☐ a été ☐ n'a pas été organisée par le Commissaire enquêteur.

réf. 501 051 Berger-levrault (1104), tél. : 03 83 38 83 83

extraits des textes réglementaires en page 26

L96

Nom : GFA LUDENE par M.Th. BERGERON **Prénom :** .....

Adresse : 56 chemin de Sabot

Village de Beau

Code postal : 43120 **Commune :** Monistrol/L

Date : 16/02/2023

Références cadastrales de la ou des parcelles : Section : BT **N°** 510? Le Regard

BV 193 + 195

→ BV 193 + 195 le Regard.

Ce terrain est viabilisé par nous

- eau, egoût et eaux pluviales sur angle BV 836
- electricité, téléphone bord de route.

Ces parcelles seraient elles constructibles ?

→ BT 510 :

Nous demandons a ce quelle soit constructible du fait des constructions à côtes.

Signature :

L97

Nom : BERGERON **Prénom :** Helène

Adresse : 2 rue Vignal Trouvé
Rivè Lamarlère

Code postal : 69220 **Commune :** ST AMBERT/S

Date : 16/02/23

Références cadastrales de la ou des parcelles : Section : AH **N°** Beau 627

Cette parcelle AH 627 : je souhaite qu'elle soit constructible pour construire vers mes parents -

Signature :

L98

Nom : BERGERON **Prénom :** Ludovic

Adresse : Village de Beau 84 chemin de Sabot (61)

Code postal : 43128 **Commune :** MONESTROL/L

Date : 16/02/2023

Références cadastrales de la ou des parcelles : Section : AH 610 **N°** BEAU ?

Je souhaite que la parcelle AH 610 à Beau soit constructible pour mes enfants.

Signature :

L99

Nom : CHANAL **Prénom :** Josette

Adresse : 3 allée du Château

Code postal : 42120 **Commune :** Monistrol/Loire

Date : 16-3-2023

Références cadastrales de la ou des parcelles : Section : ..... **N°** .....

Secteur du Cros je ne suis pas d'accord pour l'extention de la zone des gitans dans la partie de l'ancienne route au dessus du village du Cros

Signature :

Nom : Giraud-ROBIN **Prénom :** Annie et Jean Claude

Adresse : 6 Allée Vitalis Royet

L100

Code postal : 42120 **Commune :** PONSTROL/LOIRE

Date : 16/02/2022

Références cadastrales de la ou des parcelles : Section : ..... N° .....

Je déclare me rendre solidaires et en accord avec les remarques et suggestion du groupe Cachalot Collectif Action Climat ainsi que celles de Mme Chaval Josette demeurant 21 Allée du château - Je déclare également que mon époux J. Claude Giraud demeurant 6 Allée Vitalis Royet actuellement dans l'impossibilité de se déplacer pour cause de maladie est solidaire de la présente déclaration

J Giraud

Signature :

L101

Nom : LIOGIER **Prénom :** André

Adresse : Les Hyvernaux

Code postal : 63122 **Commune :** Saint Saffoire

Date : 16/02/2023

Références cadastrales de la ou des parcelles : Section : CI **N°** 163

Les Vernes 220

Demande que ces 2 terrains deviennent Constructible en totalité pour le 163 - Soit - 50 % pour le 220 (Les Vernes) si besoin.

Signature :

L102

Nom : DARNE / Manupatria **Prénom :** Nicolas

Adresse : 6 rue Molina

Code postal : 42000 **Commune :** SAINT ETIENNE

Date : 16/02/18

Références cadastrales de la ou des parcelles : Section : BD **N°** 80

Dans Va 5, nous avons déposé 1 permis de construire pour 3 bâtiments de logement. Le PLUi classe la parcelle en zone N (corridor écologique). Nous demandons un reclassement de la parcelle constructible, comme la parcelle voisine immédiate appartenant à la commune.

Je vous enverrai des éléments complémentaires par courriel.

Nicolas DARNE

06 12 32 08 95

n.darne@grafen-promotion.fr

6 Rue Molina
42000 SAINT-ETIENNE
367 Rue de Coulondres
34980 ST CLEMENT DE RIVIERE
www.grafen-promotion.fr

Grafen Promotion Investissement

Signature :

Grafeu
Promotion Investissement

Monsieur Jean-Philippe BOST
Commissaire Rapporteur
Ville de MONISTROL

Objet : Demande enquête Publique PLU MONISTROL
PJ : Plans PC numéro PC 43 137 22Y0080
PJ : croquis plan zonage provisoire

À MONISTROL, le 21 février 2023,

Monsieur Bost,

Je fais suite à notre rendez-vous du 16 février 2023 en Mairie, pour lequel je vous remercie, au sujet du plan de zonage provisoire du nouveau PLU de la commune de Monistrol, dans le cadre de l'enquête publique en cours.

La présente démarche concerne la parcelle BD 80 située dans la zone UB du PLU actuel .

Nous avons déposé un permis de construire concernant un programme de logements le 25 novembre 2022. Ce programme consiste en la rénovation/surélévation du garage automobile existant et la construction de 2 bâtiments de logements supplémentaires.

Le plan de zonage provisoire du nouveau PLU propose de classer la majeur partie de la parcelle assiette de notre projet en zone N (cf plan PC ci-joint).

De ce fait le projet de PLU rend quasi inconstructible cette parcelle et ne permet pas la réalisation de notre projet.

Nous vous demandons de conserver la constructibilité de ladite parcelle. Cela est possible sans pour autant neutraliser le projet de corridor écologique envisagé par le classement en zone N.

En effet, ce corridor peut très bien conserver sa fonction de continuité écologique et reproductive sur les emprises des parcelles 149 et 146, le long du cours d'eau (cf croquis). Il est même d'ailleurs envisageable de lui attribuer une largeur plus importante en empiétant sur les parcelles 353 à 358 en face. Celles-ci sont déjà construites sur leur partie haute et leur partie basse ne peut apparemment plus être l'objet de programmes immobiliers neufs.

Vous remarquerez d'ailleurs que la parcelle voisine, la parcelle numéro 197, n'est absolument pas pénalisée par le projet de corridor écologique. En effet, bien que partiellement construite, cette parcelle, propriété de la commune de Monistrol, échappe à la qualification de corridor écologique et n'est absolument pas impacté par le zonage N. A cet endroit, le corridor écologique dispose d'une largeur correspondant exactement à celle de la parcelle numéro 83.

Notre programme se situe en zone urbaine (Ue5), propice à l'urbanisation et propose une programmation maitrisée et aérée en conservant la perméabilité des sols.

Enfin, notre projet a pour ambition de présenter les avantages suivants pour son environnement immédiat :

- Densification maîtrisée de la parcelle évitant la dispersion urbaine et permettant l'urbanisation d'une dent creuse.
- Reconversion et rénovation du bâtiment existant (garage auto).
- Offre de logements à la vente ou à la location correspondant aux demandes de la population : appartements avec grandes terrasses ou jardinets, logements de petite superficie orientés seniors.

Monsieur le Rapporteur, j'espère que le présent avis retiendra votre attention ainsi que celle des équipes qui participent à la réalisation du nouveau règlement d'urbanisme.

Je suis à l'écoute pour tout échange complémentaire.

Je vous prie de recevoir, Monsieur, mes salutations sincères et engagées.

Nicolas DARNE
SAS MANCIPATIO
06 12 32 08 95
n.darne@icloud.com

DOSSIER DE PERMIS DE CONSTRUIRE

Maître d'ouvrage :

SAS MANCIPATIO et SARL M2C INVESTISSEMENTS

Création de bâtiments de logements

10 BIS AV DU GENERALE LECLERC 43120 MONISTROL-SUR-LOIRE

Entreprise ayant :

15 rue de la presse
42000 Saint Etienne

M2C CHANTIERS
MAITRISE D'OEUVRE CONSTRUCTION
CONTRACTANT GENERAL

tél.: 04 77 93 41 20
e-mail: contact@m2c-chantiers.fr

Plan masse PROJET

Echelle :	Phase :	Pièce administrative :	Date d'édition :
1/500	PC	PC2	24 Novembre 2022

DOSSIER DE PERMIS DE CONSTRUIRE

Maître d'ouvrage :

SAS MANCIPATIO et SARL M2C INVESTISSEMENTS

Création de bâtiments de logements

10 BIS AV DU GENERALE LECLERC 43120 MONISTROL-SUR-LOIRE

Entreprise prévue :

15 rue de la presse
42000 Saint Etienne

M2C CHANTIERS
MAÎTRISE D'ŒUVRE CONSTRUCTION CONTRACTANT GÉNÉRAL

tél.: 04 77 93 41 30
e-mail: contact@m2c-chantiers.fr

Plan masse PROJET

Echelle :	Phase :	Pièce administrative :	Date d'édition :
1/250	PC	PC2	24 Novembre 2022

L103

Nom : BERNARD **Prénom :** Thérèse

Adresse : les Chenauches le Cros

Code postal : 63120 **Commune :** MONISTROL/LOIRE

Date : 16-02-2023

Références cadastrales de la ou des parcelles : Section : BO **N°** 174

Nous souhaitons que la partie constructible de notre terrain le reste.

Signature :

L 104

Destinataire : Commission d'enquête sur le futur PLU de Monistrol / Loire

Objet : observations et requêtes sur la partie du PLU concernant l' Allée Alphonse Daudet.

L' A.S.L. *Les Résidences du Moulin à Vent* (Association Syndicale Libre inscrite en préfecture), représentant une partie des riverains de l'Allée Alphonse Daudet, au nom de ses adhérents (les habitants du Lotissement Les Résidences du Moulin à Vent) **informe par cet écrit, qu'elle est contre le projet de desserte des « futurs nouveaux logements »** (une petite centaine d'habitations) **par l'Allée Alphonse Daudet.**
Une visite sur le terrain avec quelques représentants de notre A.S.L. s'impose et permet de constater une logique évidente.

-Nous mettons en avant la sécurité en premier :

Comme d'autres, **nous proposons un accès par la voie déjà existante *Impasse de la Souchonne,* qui rend l'accès beaucoup plus court, rapide et sécurisé** pour rejoindre la R.N.88 via l'Avenue de Catalogne.
Cet accès a le mérite d'exister en partie et d'impacter beaucoup moins de riverains (100 nouveaux logements = environ 200 véhicules avec pour chacun au minimum 2 passages / jour, voir 6 ou plus juste pour travailler, faire des courses, emmener les enfants aux divers R.V, aux sports ... sans compter les non résidents de passage en plus), et surtout d'être beaucoup moins accidentogène, en effet l'Allée Alphonse Daudet qui a été pensée et aménagée pour être une Allée comporte sur toute sa longueur des entrées-sorties d' habitations à angles droits, et ceci des 2 cotés, en plus des entrées de lotissements qui deviendraient dangereuses en cas de circulation (forte pente et virage qui coupe la visibilité).
De plus, en provenance de l'allée Alphonse Daudet, pour accéder au centre ville, l'urbanisation est telle qu'il faut emprunter de nombreux virages à angles droits qui empêchent tout croisement normal avec une circulation fluide (sans un arrêt de l'un des 2 véhicules).

-Nous pensons aussi au coût et encore à la sécurité :

Desservir correctement une centaine d'habitation, en passant par l' Allée Alphonse Daudet implique le franchissement du canal du Lignon, ce qui demande la construction d'une « Dalle de répartition adaptée aux poids des véhicules ».Bien qu'il soit envisagé que cette voie soit conçue pour des véhicules légers, il semble inimaginable qu'aucun transporteur, livreur, ou tracteur traversant Monistrol ne passe jamais par cette dalle de répartition, ne serait ce que pendant l'ensemble des travaux.
De plus, le virage imposé par la situation de l'Allée Alphonse Daudet, du canal et de la voie à forte déclivité risque de s'avérer très très dangereux, surtout en hivers. Un mur de soutènement en plus semble aussi indispensable.
Même si, l'accès que nous proposons imposait un rond point sur l'avenue de catalogne, celui ci serait la conséquence directe de la création des nouveaux logements et donc de la volonté des promoteurs. L'avenue de catalogne où la vitesse est limitée à 50 km/h, mais rarement respectée sur cette portion se verrait équipée d'un rond point qui ralentirait la vitesse et sécuriserait fortement l'entrée en agglomération dense et l'arrivée au rond point des Droit de l'Homme.

A.S.L
Les Résidences du Moulin à Vent
43120 MONISTROL/LOIRE

La 104

Pour ce projet, avec dalle de répartition, un coût important semble s'imposer :

Qui paient ? La Municipalité, c'est à dire **l'ensemble des Monistroliens**, avec nos impôts ? Le ou les promoteurs, en partie, en totalité puisque c'est pour desservir des futurs habitations avec lesquelles ils vont engendrer des bénéfices.

Quel est l'intérêt des Monistroliens de financer une voie utilisée pour desservir des habitations privées ou quel est l'intérêt de la municipalité de faire payer aux monistroliens, une partie des projets immobiliers privés, : Voiries, arrivées de gaz, d'électricité, d'eau, téléphonie fibres ...

(Pour info : Pour notre lotissement, crée vers 1995 par M. BERGER : Les terrains ont été achetés, les parcelles découpées, **les espaces verts, les voiries créés et financés** par le promoteur et le coût total a été répercuté sur le prix de vente de nos terrains. Le raccordement final de nos réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales effectués par les services de la mairie, a été facturé au lotisseur ; nous avons donc entièrement financé notre lotissement. Pourquoi, il n'en serait pas de même aujourd'hui pour les nouveaux projets?

Pour ce qui est de la création d'une voie « douce » ou voie « verte »en parallèle à cette nouvelle voie, notons qu'elle existe déjà et qu'elle est utilisée depuis des décennies par les Monistroliens, certes elle peut être améliorée puisqu'il s'agit d'un simple chemin qui passe sur le canal.

-Nous nous demandons aussi de ce qu'il advient de la parcelle 327 :

En effet, sur la proposition du PLU, la finalisation du raccordement à l' Allée Alphonse Daudet de la voie desservant les futures nouvelles habitations n'est pas claire et là où il y a du flou...

-Utilité de cette nouvelle voie proposée :

Lors d'une rencontre avec M. Le Maire et l'adjointe à l'urbanisme, il nous avait été expliqué que le prolongement de l'Allée Alphonse Daudet
-desservirait les constructions à venir sur les parcelles à urbaniser de la section BM du cadastre.
-servirait aussi de voie de délestage à court ou moyen terme pendant la durée des travaux d'aménagement de l'Avenue de la Libération voire y compris à titre définitif !

Pour ce qui est de la 1ière utilité, nous vous avons exposé notre opposition avec quelques arguments.
Pour ce qui est de la deuxième utilisation évoquée, la Rue du Moulin à Vent existe déjà.
La sécurité est facile à améliorer :

- reprendre le goudronnage du trottoir et faire respecter la taille des arbres et haies par les propriétaires riverains, notamment en haut dans le virage où une poussette ne peut plus rouler sur le trottoir.
- Mettre les ralentisseurs aux normes.

Mais surtout, utiliser cette nouvelle voie comme voie de délestage n'est pas judicieux :

A.S.L
Les Résidences du Moulin à Vent
43120 MONISTROL/LOIRE

L 10h

- comme elle est proposée sur le PLU, elle rejoint la Rue du Moulin à Vent à angle droit et fait passer tout le flot de véhicule devant deux gymnases et le Lycée Léonard de Vinci.

Il suffit de passer sur cette portion de la rue du Moulin à Vent, un jour de semaine aux horaires de sortie scolaire (17h45 par ex) pour comprendre et constater l'extrême dangerosité de la situation.

M. Le Commissaire enquêteur, nous vous invitons avec insistance à constater par vous même. Un ou deux représentant de L'A.S.L. peuvent vous accompagner.

M. Le Commissaire, merci de prendre en compte nos remarques (concertation entre tous les habitants du lotissement Les Résidences du Moulin à Vent, représentés par M. GIBERT , Président de l'A.S.L. 0699102393.)

M.GIBERT

Bello Jean Pierre

BELLO Ste Marthe

GIBERT Jean Pierre

MEYER Jean Marc

MEYER Edith

Coutanson Alain

Janisset Renee

Janisset

COUTANT Dominique

Janisset Antoine

Janisset

Pour Christian

COUTANT François

Guichard Fabien

Santos Rose

Coutanson Sylvie

Girou Marc

A.S.L
Les Résidences du Moulin à Vent
43120 MONISTROL/LOIRE

GIBERT Patricia

Girou Andrean

Noemie Roche

L105

Nom : ODDONE **Prénom :** Thierry

Adresse : 53 Ave du 11 Novembre

Code postal : 42120 **Commune :** Dunistan / Loire

Date : 17 Fev 2023

Références cadastrales de la ou des parcelles : Section : CM **N°** 328
89

Signature :

L105

Remarques sur le PLU février 2023

Thierry ODDONE
53 avenue du 11 novembre
43120 Monistrol sur Loire

1- sur les hypothèses retenues par la mairie :

Le Scot indique que le volume annuel de logements à produire serait environ 55 logements annuels. Ensuite la commune augmente ses prévisions de logements de 65 à 80 logements annuels;

Ces chiffres résultent de calculs établis sur la base d'une évolution démographique de 1,3 % ;
Or l'évolution constatée entre 2013 et 2019 s'élève à 0,2 %
Même la MRAE demande à la commune de réexaminer les besoins fonciers « en fonction des dynamiques récentes » et notamment l'évolution de la population .

De ce fait il ressort que les besoins fonciers en termes de construction d'habitation ne correspondent pas à ceux indiqués par la mairie et qu'ils ne sont pas réellement justifiés.

2- sur la préservation des jardins dans le centre bourg :

le PADD indique dans l'objectif 2-3 : confirmer la qualité du centre , maintenir l'ambiance végétale de l'espace bâti en protégeant les éléments paysagers qui font la qualité du cadre de vie (arbres remarquables, parcs, clos, jardins arrière non bâtis des maisons du faubourg.
De la même manière, le PADD p 15/22 insiste sur la préservation des arbres remarquables isolés ou groupées et des ilots verts (jardins, espace non bâtis à maintenir végétalisées .

Le PLU semble malheureusement ne pas respecter les prescriptions du PADD. Ainsi les parcelles BH 30, 45,50,5153,54,57,589 semblent destinées à des constructions futures . Autoriser des constructions dans les deux ilots situés entre les allées du Château et l'allée Vitalis Royer est contraire à l'objectif du PADD . Par conséquent , il conviendrait donc de classer les parcelles citées précédemment en zone N.

3- sur un point spécifique sur le règlement graphique secteur SO

Dans le secteur du Pont Neuf , sur l'avenue du 11 novembre (numéro 53) , de part et d'autre de l'avenue sont classés en Ua 4 ; Mon domicile figurant sur les parcelles 327 et 328 n'est pas correctement représenté sur la carte : la terrasse ne figure pas . Les maisons juste en face du 53 sont également classées en Ua 4 . Ce traitement différencié des autres maisons du secteur ne me semble pas logique . Je ne comprends pas en quoi ce secteur correspond à des « formes urbaines historiques des hameaux constitués sans fonction de centralité ». Par ailleurs , ce classement implique une interdiction d'« implantation d'autres hébergements touristiques », notion qui ,sauf erreur de ma part, n'est pas explicitée dans la documentation.

Par ailleurs, les deux berges du Piat sont de part et d'autres classées en NL (Zone Naturelle de Loisir) . Cela ne pose pas de problème pour la berge côté école Albert Jacquard qui appartient à la commune. Par contre, la dénomination NL ne peut pas être donnée à la parcelle 89 qui est mon jardin. Une classification en Nj ou N serait plus adéquate et plus conforme à la réalité.

A noter que le cadastre n'est pas conforme au niveau du bâti et que la zone NL se trouve sur la terrasse ! Il faut donc faire les modifications pour être conforme à la réalité .

THIERRY ODDONE
thierry.oddone@gmail.com

L 106

Nom : CONNEXION HABITAT **Prénom :** .....

Adresse : 634 chemin des Gaubrets

.....

Code postal : 43120 **Commune :** Monistrol / Loire

Date : 17/02/2023

Références cadastrales de la ou des parcelles : Section : BS **N°** 41R

Signature :

L 106

CONNEXION HABITAT

634 chemin des Embessets

43120 MONISTROL SUR LOIRE

06 89 78 83 87

Monsieur le Commissaire Enquêteur

La société CONNEXION HABITAT a présenté un permis d'aménager sur la parcelle BS 117 de Mme JANUEL Annie au lieu- dit le PRUNET (seule parcelle restant à construire dans l'enveloppe bâtie montant de GRANGEVALAT jusqu'au REGARD –plan joint à ce courrier)

CONNEXION HABITAT se voit opposer un sursis à statuer car cette parcelle deviendrait « agricole » (ce qu'elle conteste devant le tribunal administratif). En effet en mairie il m'a été dit que ce passage « agricole » est la résultante d'une action en justice de Mr et Mme VIALON en justice. Ces riverains situés en aval subissent des désordres causés par les constructions en amont (mauvaise gestion des eaux pluviales) et ils ont cité les promoteurs (JMM ....) et la commune en réparation de leurs dommages .La situations est bloquée depuis deux ans par les différentes études nécessaires car les travaux sont importants et difficiles en raison de la configuration des lieux.

J'ai contacté les protagonistes de cette affaire litigieuse et lors d'une médiation diligentée par Monsieur FARISON (médiateur) nous avons trouvé la seule solution possible pour réguler les eaux pluviales de ce quartier .Cette solution concertée mettrait fin à la procédure judiciaire longue et couteuse pour tous (donc pour la commune).

La solution réside à laisser la parcelle BS 117 constructible pour délivrer un permis d'aménager comportant un bassin de rétention capable de réguler les eaux pluviales des constructions de l'amont. Lors de cette médiation la société CONNEXION HABITAT s'est engagée en ce sens.

La commune de MONISTROL SUR LOIRE a donc tort de passer la parcelle BS 117 « agricole » car cela ne résoudra en rien le problème (aucun bassin de rétention possible en zone agricole).

D'ailleurs les propriétaires des constructions concernées ont adressé un courrier a Mr le MAIRE pour faire avancer la résolution à l'amiable et rapidement de ces désordres (courrier joint)

Je me tiens à votre disposition pour vous expliquer sur les lieux la solution trouvée

Veuillez agréer, Monsieur le Commissaire, l'expression de mes meilleures salutations

Pour CONNEXION HABITAT

le gérant Pierre MANGIARACINA

PS : la propriétaire Madame JANUEL vous a fait les mêmes observations sur vos livres

L 106

L106

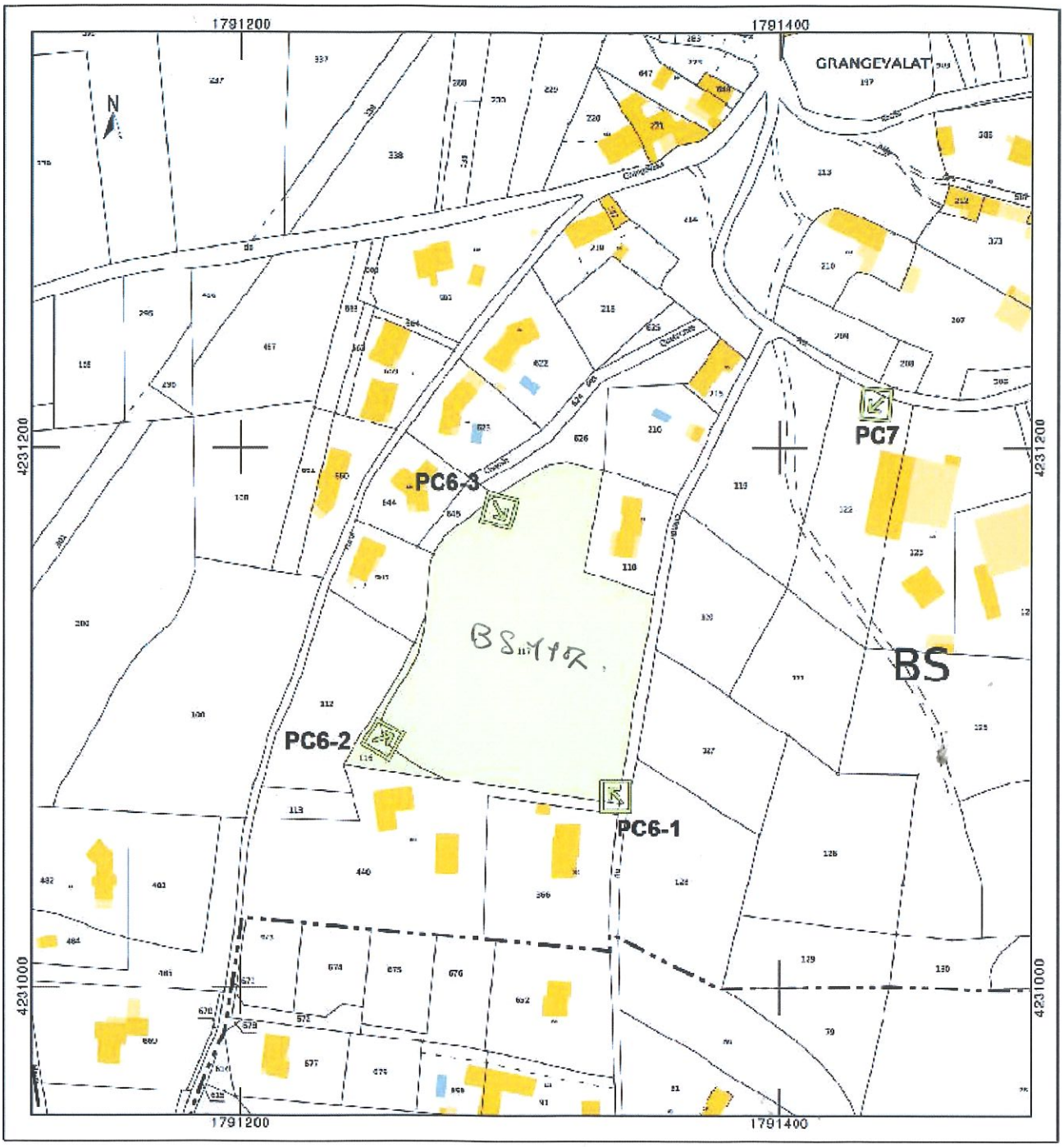
1791200
1791400
GRANGEVALAT
N
4231200
4231000
PC6-3
PC6-2
PC6-1
PC7
BS
BSmyr

L 106

Mr MOUNIER Loïc
3 chemin des orchidées
43120 MONISTROL SUR LOIRE

Monsieur le Maire
Mairie
7 avenue de la libération
43120 MONISTROL SUR LOIRE

Port : 06.74.98.79.55
Mail : mounier.l@gmail.com

Monistrol/Loire, le 05/12/2022

Monsieur le Maire,

Je suis le propriétaire d'une maison individuelle au lotissement les orchidées sur le lot 2.

Je subis des désagréments à chaque gros orage. En effet la bouche recevant les eaux pluviales des maisons situées en amont de ma propriété se trouve en bordure de mon terrain en limite de la propriété de Mr Viallon. Ces derniers reçoivent toute la terre et les gravats produits par le ravinement du débordement de la buse de récupération des eaux pluviales, ce qui fait que mon terrain diminue à chaque grosse pluie et les gravats bouchent les conduits d'évacuation existants. Ce qui pourrait finir par créer une inondation sur le lotissement en aval de ce problème.

Nous avons appris qu'une solution existe pour résoudre ce gros problème. Elle est proposée par un promoteur qui souhaite lotir la parcelle VS117 et qui ferait un bassin de rétention suffisamment important pour résoudre tous nos problèmes ainsi que les futures problèmes d'inondation que pourraient provoquer ces eaux de ruissellement en aval.
De plus nous venons d'apprendre qu'une médiation est en cours et nous ne comprenons pas pourquoi la commune ne participe pas à cette dernière étant donné partie en cause dans l'action engagée au tribunal.

Nous ne pouvons attendre plus longtemps « déjà deux ans ! » et nous nous interrogeons sur la suite que nous pourrions donner à cette affaire.

Nous voulons croire, Monsieur le Maire, que vous trouverez rapidement une solution à nos dommages.

Dans l'attente de votre retour, je vous prie de bien vouloir accepter mes plus sincères salutations.

PS : vous trouverez ci-joint des photos justifiant mon mécontentement.

L 106

Mr Mounier Loïc et Mme Dupuy Mélanie

Les voisins

Sébastien Baun

Jocelyne Incardona

Pascal Fanget

Maurice Vallon

L106

L 106

DESTINATAIRE

Mairie Monistrol

3 avenue de la Libération

43120 Monistrol/Loire

Les avantages du service suivi :
Vous pouvez connaître à tout moment, 24h/24, la date de distribution de votre lettre recommandée ou le motif de non-distribution.

3 modes d'accès direct à l'information de distribution :

- **Par SMS** : Envoyer le numéro de la lettre recommandée au 6 20 80 (0,35 € TTC + prix d'un SMS)
- **Sur internet** : www.laposte.fr (consultation gratuite hors coût de connexion)
- **Par téléphone**
  - Pour les particuliers : composer le 3631 (numéro non surtaxé) du lundi au vendredi de 8h30 à 19h et le samedi de 8h30 à 13h
  - Pour les professionnels : composer le 3634 (numéro non surtaxé) du lundi au vendredi de 8h à 18h

Date : Prix : CRBT :

Niveau de garantie : 16 € ☑ 153 € ☐ 458 € ☐

LA POSTE

Numéro de l'envoi : **1A 202 937 7097 8**

RECOMMANDÉ AVEC AVIS DE RÉCEPTION

EXPÉDITEUR

Conservez ce feuillet, il sera nécessaire en cas de réclamation.
Le cas échéant, vous pouvez faire une réclamation dans n'importe quel bureau de poste.
Les conditions spécifiques de vente de la lettre recommandée sont disponibles dans votre bureau de poste ou sur le site www.laposte.fr.
Pensez également à la **Lettre recommandée en ligne**, consultez www.laposte.fr.

LETTRE RECOMMANDÉE

LE TRI + FACILE PAPIER

ECOLOGIC

PREUVE DE DÉPÔT
À CONSERVER PAR LE CLIENT

907

Nom : Chavent Prénom : Yves

Adresse : Chambotte
998 route du Moulinet

Code postal : 43120 Commune : Monistrol/L

Date : 17/2/23

Références cadastrales de la ou des parcelles : Section : ..... N° .....

02

Par oral il rappele la discordance qui existe entre le PADD et le PLU sur la protection des jardins et espaces verts.

Il s'interroge sur 2 espaces Nt

Signature :

L/07

Nom : AUTIN **Prénom :** Jean Claude

Adresse : Le Reynard

Code postal : 43.120 **Commune :** MONISTROL SUR LOIRE

Date : 17 Février 2023

Références cadastrales de la ou des parcelles : Section : BV **N°**

BV 131
132
134

Je souhaite que les Terrains
ne deviennent ~~pas~~ constructibles,
Lors de la succession ma fille a pris
partie maison et mon autre fille a
la partie des Terrains constructibles
a mon autre fille qui du coup perd
sa valeur, partage déjà fait chez
le Notaire.

Signature :

L108

Nom : Martin Prénom : Cécile

Adresse : 560 Route d'Antonianes

Code postal : 83120 Commune : Montauroux/Lorgues

Date : 17/02/2023

Références cadastrales de la ou des parcelles : Section : AM N° 682

cette parcelle est constructible en zone UC et passe non constructible alors qu'elle est entouré par la parcelle AM678 et AM634 constructibles en zone UC actuellement et dans le Nouveau PLUi. Je demande que cette parcelle reste en zone UC par cohérence avec le schéma

Signature :

Martin

Nom : MARTIN **Prénom :** Jean-Luc (Nue propriétaire en indivision et propriétaire total depuis décès de l'usufruitier le 5/5/2022)

Adresse : 560 Route d'Antoniaines

Code postal : 43120 **Commune :** Monistrol/Loire

L109

Date : 17/02/2023

Références cadastrales de la ou des parcelles : Section : AI **N°** 650

Cette parcelle située en zone UH en partie dans le PLU jusqu'au niveau de la parcelle AI 633 perd une partie de la zone constructible en IA4. Je demande que la partie de cette parcelle conserve sa zone constructible comme auparavant jusqu'à la limite de la parcelle AI 633
Il est à noter que depuis 2 ans 2 constructions avec piscine ont été érigées sur les parcelles AI 649 AI 647 AI 646 et AI 645 avec les mêmes limites constructibles.

Signature :

Martin

L 110

Nom : BAYARD **Prénom :** Danièle

Adresse : 24 rue du Monteil

Code postal : 43120 **Commune :** MONISTROL/LOIRE

Date : 17/02/23

Références cadastrales de la ou des parcelles : Section : ZH0008 **N°** 8 CHAMPEAU Pouzols.

* Demande que cette parcelle de Champeau sus-nommée Pouzols. deviennent constructible (surface +5027m²).
* De même pour la parcelle "Lachaud" de Pouzols BP56. (2130m²).

BO.

Signature :

L 111

Nom : SAUMET **Prénom :** Loïc

Adresse : 67 ave du martel

Code postal : 43120 **Commune :** MONISTROL

Date : 14/02/23

Références cadastrales de la ou des parcelles : Section : AL **N°** 004
AL N° 005

- Sanctuariser le petit bois, à coté de l'Espace Beauvoir seule zone verte, avec arbres centenaires.
  ⇒ le sortir du périmètre UE de l'espace Beauvoir par le classer comme ~~parcelle~~ espace boisée protégée

- garder les périmètres des centre historiques tels quels.

Signature :